

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du LUNDI 30 JANVIER 2012 à 19h00

Compte-rendu sommaire des délibérations

ORDRE DU JOUR :

1. Construction d'un accueil périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement : choix des entreprises attributaires
2. Admissions en non-valeur
3. Suppression PN 118
4. Affaires diverses

<b>Présents :</b>	12	Le trente janvier deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hugues <b>AGUETTAZ</b> , Maire.
<b>Absents :</b>	7	<b>Présents :</b> M. Alain <b>VILLANNEAU</b> , Mme Simonne <b>VANNEAU</b> , Mrs Vincent <b>FINOUX</b> , Jean <b>MAUPIN</b> , Guy <b>DUBOIS</b> , Manuel <b>RODRIGUES</b> , Mme Marie-Florence <b>SOYER</b> , M. Jean-Claude <b>PARISOT</b> , Mme Chantal <b>BRISSET</b> , Mrs Dominique <b>DELAUNAY</b> , Jean-Marie <b>DEPOND</b>
<b>Procurations :</b>	5	
<b>Votants :</b>	17	<b>Pouvoirs :</b> M. Jacques <b>de POIX</b> a donné pouvoir à M. Hugues AGUETTAZ M. Nicolas <b>PÂQUET</b> a donné pouvoir à M. Alain VILLANNEAU M. Jacky <b>DEGENEVE</b> a donné pouvoir à M. Jean-Marie DEPOND Mme Christine <b>FABRE</b> a donné pouvoir à m. Guy DUBOIS M. Jean-Louis <b>ROCHUT</b> a donné pouvoir à M. Manuel RODRIGUES
<b>Convocation &amp; Affichage : le 24/ 01 / 2012</b>		<b>Absents :</b> M. Martial <b>GICQUEL</b> M. Yves <b>ROUSSEAU</b>

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Marie-Florence SOYER a été désignée secrétaire.

1°) **CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : CHOIX DES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES**

Le 15 décembre 2011, une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée, a été lancée pour la construction d'un bâtiment industrialisé à usage d'accueil de loisirs sans hébergement et accueil périscolaire près de l'école maternelle.

La publicité a été réalisée auprès d'un journal d'annonces légales, et sur le profil acheteur de la commune. Trente-huit entreprises ont retiré un dossier de consultation dématérialisé et 2 dossiers, sous format papier, ont été envoyés. Trois entreprises ont soumissionné.

Lors de l'ouverture des enveloppes du 13 janvier 2012, les membres de la commission d'appel d'offres ont été conviés et la séance s'est tenue en présence de monsieur le Maire ainsi que messieurs Guy Dubois, et Alain Villanneau ; étaient excusés messieurs Depond et Maupin. Le maître d'œuvre, la CS ARCHITECTURE, a procédé à leur analyse en tenant compte des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation ; cette analyse a été présentée aux membres conviés de la commission d'appel d'offres le 26 janvier 2012. Il a été décidé de retenir l'offre de base et l'option 1 consistant en des stores d'occultation. L'offre considérée comme étant la mieux disante est celle du groupement OBM / SARL VIGERY.

Monsieur le Maire propose donc de retenir ce groupement dont l'offre s'élève à 521.511 € HT (cinq centvingt et un mille cinq cent onze euros), soit 623.727,16 € TTC (six cent vingt-trois mille sept cent vingt-sept euros et seize centimes) pour l'offre de base avec l'option 1, et sollicite l'autorisation de signer le marché.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- autorise le maire à signer le marché pour la construction d'un bâtiment industrialisé à usage d'accueil loisirs sans hébergement et accueil périscolaire avec le groupement constitué de la société OBM et la SARL VIGERY pour un montant de 521.511 € HT soit 623.727,16 € TTC.
- les crédits seront inscrits, comme en 2011, aux budgets primitifs afférents, commune, eau et assainissement.

Arrivée de M. Yves ROUSSEAU au point 2 – soit : 13 présents – 18 votants

## 2°) **ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Maire présente au Conseil Municipal les états de produits irrécouvrables pour insuffisance d'actif rédigés par Monsieur le Percepteur :

### Budget général

	<i>liste n°692490833 d'un total de 172,24 €</i>	
.....60,50 €	Exercice 2011 Titre 23 - Facture 47	<i>Cantine</i>
.....33,00 €	Exercice 2010 Titre 118 - Facture 9	<i>Transport Scolaire</i>
.....36,74 €	Exercice 2010 Titre 167 - Facture 11	<i>Transport Scolaire</i>
.....42,00 €	Exercice 2010 Titre 48 - Facture 2	<i>Transport Scolaire</i>

### Budget eau - Assainissement

	<i>liste n°692680133 d'un total de 70,44 €</i>	
.....7,46 €	Exercice 2009 Titre 96	
.....62,98 €	Exercice 2010 Titre 16	
	<i>liste n°730591233 d'un total de 112,44 €</i>	
.....49,75 €	Exercice 2004 Titre 29	
.....47,08 €	Exercice 2004 Titre 73	
.....15,61 €	Exercice 2005 Titre 4	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'annuler ces créances en les admettant en non-valeur et autorise le Maire à mandater les sommes à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » sur le budget de la commune 2012 pour 172,24 € et sur le budget eau-assainissement 2012 pour 182,88 €.
- autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette décision

## 3°) **SUPPRESSION PN 118**

Réseau Ferré de France et la SNCF souhaitent supprimer le PN 118, situé au sud de la commune, entre Remarday et le Clos d'Issay.

Ce passage à niveaux, classé en 3<sup>ème</sup> catégorie, public pour piétons avec portillon, n'est plus utilisé depuis des années et le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur sa fermeture.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la fermeture et la suppression du PN 118 pour piétons avec portillon.**

## 4°) **COMMUNICATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties conformément à l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Location d'une cuisine provisoire en conteneur pour le village vacances de Courcimont (décision n° 1/2012)

Entreprise : ILLICO à MIRIBEL (01)

Coût : 11.868,00 € HT pour un trimestre, soit **14.194,13 € TTC.**

## 5°) **AFFAIRES DIVERSES**

### Remerciements

✓ Classe de neige 2011-2012 des CM2 : La classe de CM2 a adressé en Mairie une carte postale afin de remercier le Conseil Municipal pour la classe de neige qui s'est déroulée du 03 au 16 décembre 2011.

Monsieur le Maire remercie pour les vœux qui lui ont été envoyés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19h20.